



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h, mardi le 1^{er} septembre 2026, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 10-2026
Nom du requérant :	Pascal Racine
Emplacement :	2029, rang de la Rivière Sud
Objet de la demande :	Autoriser l'implantation d'un cabanon en cour avant à une distance de ± 1.5 mètre de la ligne avant au lieu de la norme de 8 mètres.
No de la demande :	DM 16-2026
Nom du requérant :	Association des propriétaires du Domaine Joyeux
Emplacement :	Lot 2 971 213 rue de la Piscine
Objet de la demande :	Autoriser une opération cadastrale dont un lot aurait une superficie de 2424.9 m.c. au lieu de la norme de 3000 m.c.
No de la demande :	DM 17-2026
Nom du requérant :	Marc Fortin
Emplacement :	1285, rang de la Rivière Nord
Objet de la demande :	Autoriser l'agrandissement de la résidence bénéficiant de droit acquis à ± 5 mètres de la ligne avant au lieu de la norme de 11 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 13 août 2026

Sébastien Demers
Greffier